Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260409-2026_33_D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Yannick CADIOU, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN, M. Christophe BELLON, M. Thierry EVENO, M. André BELLEGUIC, M. Yannick SCANFF, M. Ronan DANIEL, Mme Justine DESSEAUX, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Mirelle SEILLER, Mme Alice BOURET, Mme Louisa HEDDADJ, M. Eliott MAILLARD, M. Erwan CALLOCH, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, M. Julien FORTIN, Mme Laure Anne BURBAN, Mme Hélène DESPREZ, Mme Colette BULEON-GUILLE, Mme Patricia BOUCHOUX, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Tristan LE FLOC'H, M. Ronan LE SANT,

Absents excusés :

- Mme Agnès LE CORRE a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Laurent LE MAUX a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU

Date de convocation : 31 mars 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 31
  - Votants : 33

Monsieur Eliott MAILLARD a été élu secrétaire de séance.

BORDEREAU N°6
(2026/4/33) – DESIGNATION DES MEMBRES ELUS DU CONSEIL DES AINES
RAPPORTEUR : ANNE GALLO-KERLEAU

La commune de Saint-Avé, fortement attachée au développement de la démocratie de proximité, a créé un conseil des aînés en 2022, et par conséquent un règlement intérieur.

Le conseil des aînés est une instance de représentation, de proposition, de participation citoyenne. Collectif apolitique et laïc, de dialogue et de réflexion, et force de propositions, il s'est fixé dix objectifs :

- Participer à la vie de la cité,
- Être consulté sur les projets intéressant la vie des aînés transmis par la collectivité,
- Favoriser le dialogue entre les responsables politiques et les aînés,
- Réfléchir aux moyens de renforcer la solidarité intergénérationnelle,
- Réfléchir à la place des aînés dans la société et plus précisément à Saint-Avé, participer à la lutte contre l'âgisme,
- Améliorer la participation des aînés dans les structures de la ville,
- Donner une expertise d'usage,
- Proposer des pratiques permettant de mieux vieillir à Saint-Avé,
- Travailler avec les autres structures participatives du territoire,

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260409-2026_33_D-DE

- Être à l'initiative de projets et de réflexions à mener.

Seize membres composent ce conseil pour trois années.

- Cinq élus membres de droit (le Maire, l'adjoint au Maire en charge des solidarités, 1 élu non membre du conseil d'administration du CCAS représentant la majorité, 1 élu membre du conseil d'administration du CCAS représentant la majorité, 1 élu membre du conseil municipal représentant la minorité),
- Et onze citoyens, et citoyennes de la commune.

Le premier mandat des citoyens s'étant terminé en 2025, il a été procédé au renouvellement de ceux-ci. Pour ce faire, il a été demandé à chaque membre leur volonté de poursuivre ou non, un nouveau mandat de trois ans. Cinq d'entre eux n'ont pas souhaité poursuivre : le Conseil des Aînés a accueilli cinq nouveaux membres citoyens.

Les élections municipales se sont tenues le 15 mars 2026. Il y a donc lieu de désigner les cinq membres du Conseil des Aînés issus du conseil municipal.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de désigner des cinq membres issus du conseil municipal,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : DESIGNE :

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Liste « Saint-Avé Solidaire et Durable »	Liste « Saint-Avé Autrement »	Liste « Protégeons Saint-Avé »
Anne GALLO-KERLEAU	Patricia BOUCHOUX	Philippe CLERC
Marie-Claire TASTARD - JUBIN		
Stéphanie LE TALLEC		
Christophe BELLON		

Nombre de votants : 33
Bulletins blancs ou nuls :
Nombre de suffrages exprimés : 30
Sièges à pourvoir : 5

	Voix	Répartition des sièges
Liste « Saint-Avé Solidaire et Durable »	26	4
Liste « Saint-Avé Autrement »	4	1
Liste « Protégeons Saint-Avé »	3	0

Sont donc élus pour siéger au conseil des ainés :

- Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire,
- Madame Marie-Claire TASTARD - JUBIN, Adjointe en charge des solidarités,
- Madame Stéphanie LE TALLEC,
- Monsieur Christophe BELLON,
- Madame Patricia BOUCHOUX,

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y référant.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260409-2026_33_D-DE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 8 avril 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Eliott MAILLARD

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890